

Agent technique prothésiste orthésiste

RNCP35303 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	331s
Formacode(s)	43460
Code(s) ROME	J1411
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	09/06/2026

Certificateur(s)

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION · SIRET : 11000007200014

Partenaires habilités

5 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 5 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ADONIS - ROSE CARMIN	4512575620011 1	Former et organiser l'évaluation
CENTRE REEDUCATION INVALIDES CIVILS	7769449440001 1	Former et organiser l'évaluation
CF2C	2624060020009 3	Former et organiser l'évaluation
CRP RENNES	7756933850179 6	Former et organiser l'évaluation
ETABLISSEMENT SERVICE READAPTATION PROFESSIONNELLE	2624060020006 9	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'agent technique prothésiste orthésiste fabrique des appareils orthopédiques destinés :

- à suppléer une déficience osseuse ou musculaire, ou à redresser des malformations congénitales ou acquises ; dans ce cas, il s'agit d'une orthèse
- à remplacer un membre ou un segment de membre manquant ; dans ce cas il s'agit d'une prothèse.

ACTIVITÉS VISÉES

Il réalise ces appareils conformément à une prescription établie par un membre du corps médical. Pour fabriquer la prothèse ou l'orthèse, il exploite des relevés de mesure, des empreintes moulées et des tracés fournis par un orthoprothésiste. Il respecte les préconisations et les données techniques spécifiées dans une nomenclature qui précise les caractéristiques de fabrication de ces appareils.

A partir des préconisations de l'orthoprothésiste et après l'essayage sur le patient, il opère les modifications nécessaires et procède ensuite aux opérations de finition des appareils.

Lorsque les appareils orthétiques donnent des signes de fatigue ou sont endommagés, il procède à leur remise en

état en remplaçant les composants défectueux ; parfois certaines pièces peuvent être réparées.

Il travaille généralement au sein d'une équipe pluridisciplinaire, sous la responsabilité d'un orthoprothésiste et/ou d'un chef d'atelier, qui a en charge la répartition des tâches en fonction des compétences techniques et de la disponibilité de chacun. Ces responsables hiérarchiques sont à la fois, les interlocuteurs principaux et « le support technique » de l'agent technique. Ils sont les garants de la cohérence et de la qualité des fabrications.

Autonome dans la réalisation des appareils, l'agent technique de fabrication en orthopédie-prothèse agit sous la directive et la responsabilité de l'applicateur en respectant le cahier des charges de la LPPR (Liste des Produits et Prestations Remboursables). Il est soumis aux règles de discrétion (informations médicales).

L'emploi nécessite un travail collaboratif avec l'unité de fabrication, notamment dans le cadre de la production de gros volume ou pour pallier aux contraintes de délais. L'éventail des responsabilités confiées se décide en fonction de l'organisation.

Le travail s'exerce le plus fréquemment à horaires réguliers, en atelier, majoritairement dans des entreprises du secteur privé, dans des établissements de soins ou de rééducation privés ou plus rarement dans des établissements publics (la taille des établissements peut varier de quelques personnes à plusieurs dizaines). Les tâches sont exécutées la plupart du temps en station debout.

Le respect des délais de fabrication des appareils dont il a la charge conditionne le rythme et sa charge de travail. Le respect des délais de production et de livraison peut engendrer des surcroûts d'activité qui peuvent se traduire par des dépassements d'horaire. Aussi, il informe sa hiérarchie de l'avancement des travaux.

L'activité nécessite l'utilisation des machines dangereuses, mais aussi la manipulation de produits volatils, toxiques et inflammables dans un contexte de travail soumis au bruit et aux poussières. Le personnel est donc tenu de respecter scrupuleusement les règles d'hygiène, de sécurité, de prévention et de protection de l'environnement. Il participe au tri sélectif et au recyclage des déchets.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Fabriquer des orthèses

- Mouler les matériaux de l'orthèse
- Mettre en forme les armatures d'appareils orthétiques
- Assembler les éléments orthétiques
- Procéder aux opérations de finition des appareils orthétiques

2. Fabriquer des prothèses

- Fabriquer des manchons de prothèse
- Fabriquer des emboîtures de prothèse
- Monter et aligner des prothèses
- Sculpter des revêtements pour assurer l'esthétique d'une prothèse

Blocs de compétences

RNCP35303BC01 — Fabriquer des orthèses

LISTE DE COMPÉTENCES

Mouler les matériaux de l'orthèse

Mettre en forme les armatures d'appareils orthétiques

Assembler les éléments orthétiques

Procéder aux opérations de finition des appareils orthétiques

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu :

a)

D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s)

b)

d'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat

c)

des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation

RNCP35303BC02 — Fabriquer des prothèses

LISTE DE COMPÉTENCES

Fabriquer des manchons de prothèse

Fabriquer des emboîtures de prothèse

Monter et aligner des prothèses

Sculpter des revêtements pour assurer l'esthétique d'une prothèse

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu :

a)

D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s)

b)

d'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat

c)

des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Ils sont reliés au secteur médical, l'emploi s'exerce soit en centres de rééducation fonctionnelle (milieu hospitalier), soit en ateliers privés répartis sur tout le territoire.
- La taille des établissements peut varier de quelques personnes à plusieurs dizaines, et l'éventail des responsabilités confiées s'établit en fonction de l'organisation.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Technicien d'atelier en prothèse ou orthèse
- Agent technique prothésiste orthésiste
- Garnisseur en orthopédie

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Décret 2005-988 du 10 août 2005

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	2 000 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, Deug ou équivalent) en services aux personnes (36 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V3X71 — Spécialistes de l'appareillage médical · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	2 551
Jugés difficiles à recruter	59 %
Emplois saisonniers	4 %
Familles professionnelles (FAP)	V3X71 — Spécialistes de l'appareillage médical

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	5 838 €
Selon la branche	5 838 € – 6 202 €
Prise en charge	Branches concernées
5 838 €	Valeur par défaut · 211 branches
6 202 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
5 917 €	CPNEFP Mutualité

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	09/06/2026
-------------------------------------	------------

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP12503

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP42104

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP12503

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

www.travail-emploi.gouv.fr

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35303/>

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	1
Organismes gestionnaires (CFA)	1
Organismes formateurs	1
Régions couvertes	1
Départements couverts	1

Organismes certifiés Qualiopi	1
Formations à distance	1
Sessions	de 01/2026 à 12/2026

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	6
Parcours menés à terme	0
Taux d'achèvement	0 %
Période	09/2025 – 02/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	6
Montant total engagé	10 540 €
Coût moyen par dossier	1 757 €
Durée moyenne	451 h
Période	05/2025 – 10/2025
France compétences	87 %
Reste à charge titulaire	7 %
France Travail	5 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.